



Section Déclaration d'accident	Page 1 de 4
	Date : 18 janvier 2024 Révisée : 10 décembre 2025

Énoncé	<p>Si un autobus scolaire est impliqué dans un accident, la priorité est d'assurer la sécurité des élèves.</p> <p>Reconnaissant que le niveau de gravité des accidents peut varier, il y a des exigences précises en fonction de la gravité de la situation.</p>
Catégories d'accidents	<p>Les accidents seront classés selon les catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accident majeur – tout accident qui entraîne une intervention médicale pour toute personne dans les véhicules impliqués dans l'accident ou des dommages importants à l'autobus. 2. Accident mineur – tout accident qui nécessite que l'autobus soit changé, mais qui n'entraîne aucune intervention médicale. Il peut s'agir d'un rétroviseur ou d'un signal d'arrêt cassé ou d'un dommage causé à un élément de sécurité de l'autobus. 3. Accident mineur avec retard seulement – tout accident qui n'endommage aucun élément de sécurité de l'autobus. Il peut s'agir d'égratignures, de bosses ou de dommages mineurs à la carrosserie de l'autobus.
Accident majeur	<p>Les services d'urgence (c.-à-d., police, ambulance, incendie) doivent être appelés immédiatement sur les lieux de l'accident.</p> <p>Responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contacter les services de répartition pour signaler l'accident et demander des services d'urgence, en veillant à fournir le lieu de l'accident. 2. Assurer la sécurité des passagers, ce qui peut inclure l'évacuation de l'autobus. 3. Aider tout passager qui est blessé jusqu'à l'arrivée des services d'urgence, sans le déplacer, à moins que cela ne soit absolument nécessaire. 4. Désigner des patrouilles d'autobus ou d'autres élèves responsables pour garder les élèves



Section Déclaration d'accident	Page 2 de 4
	Date : 18 janvier 2024 Révisée : 10 décembre 2025

ensemble jusqu'à l'arrivée des services d'urgence.

5. Collaborer avec le personnel des services d'urgence, selon les besoins.

Responsabilités des exploitants d'autobus :

1. Appeler les services d'urgence.
2. Informer immédiatement WESTS et la direction d'école et fournir les détails de l'accident, y compris toute information sur l'état des élèves et de la conductrice ou du conducteur.
3. Fournir à la direction d'école une liste des élèves inscrits pour prendre l'autobus.
4. Envoyer un véhicule de remplacement sur les lieux pour transporter les élèves, le cas échéant, une fois que les services d'urgence les auront autorisés à quitter les lieux.
5. Afficher le retard dans le module des retards et des annulations de BusPlanner.
6. Envoyer le personnel de sécurité pour mener une enquête sur l'accident.
7. Soumettre le rapport d'accident par l'entremise du système de déclaration centralisé dans les 24 heures suivant l'accident.

Responsabilités du personnel de WESTS :

1. Faire un suivi auprès de la direction d'école pour voir si elle a été informée et lui fournir une liste de tous les élèves à bord de l'autobus si elle n'a pas été fournie par l'exploitant d'autobus, y compris les numéros de téléphone des personnes à contacter.
2. Appeler la ou les personnes-ressources appropriées du ou des conseils scolaires.
3. Suivre les directives du ou des conseils scolaires en ce qui concerne la communication et la présence sur les lieux de l'accident ou à l'hôpital.
4. Faire un suivi auprès de l'exploitant d'autobus pour déterminer l'état de la situation et s'assurer que toutes les procédures ont été suivies.
5. Examiner l'information sur l'accident dans le système de déclaration d'accident et saisir une réponse.
6. Contacter les familles des élèves impliqués dans



Section Déclaration d'accident	Page 3 de 4
	Date : 18 janvier 2024 Révisée : 10 décembre 2025

	<p>l'accident.</p> <p>7. Consigner la manière dont les familles ont été contactées et indiquer celles qui n'ont pas pu être jointes.</p> <p>Responsabilités des conseils scolaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transmettre les directives à la direction générale, à WESTS ou à la personne désignée. 2. Déterminer la ou le porte-parole pour les demandes des médias et des parents/tutrices et tuteurs. 3. Informer la direction générale et WESTS de tout nouveau développement ou de toute nouvelle exigence.
Accident mineur	<p>Responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à ce que les élèves restent à leur place et ne quittent pas l'autobus. 2. Contacter les services de répartition pour les informer de l'heure et du lieu de l'accident et demander l'envoi de la police. 3. Demander qu'un autobus de remplacement soit envoyé. 4. Surveiller les élèves jusqu'à l'arrivée de l'autobus de remplacement. 5. Attendre que les services de police aient autorisé les élèves à quitter l'autobus. 6. Veiller à ce que le transfert des élèves vers le véhicule de remplacement se fasse en toute sécurité. <p>Responsabilités des exploitants d'autobus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Dépêcher les services d'urgence appropriés sur le lieu de l'accident/l'incident. 8. Envoyer un autobus de remplacement. 9. Informer WESTS de l'accident. 10. Informer la direction d'école, en indiquant la liste des élèves inscrits pour prendre l'autobus à ce moment-là. 11. Afficher les délais dans le module des retards et des annulations de BusPlanner. 12. Saisir l'information dans le système de



Section Déclaration d'accident	Page 4 de 4
	Date : 18 janvier 2024 Révisée : 10 décembre 2025

	<p>déclaration centralisé dans les 24 heures suivant l'accident/l'incident.</p> <p>Responsabilités de WESTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> 13. Informer la ou les personnes-ressources du ou des conseils scolaires. 14. Examiner l'information sur l'accident dans le système de déclaration d'accident et saisir une réponse. 15. Vérifier auprès de la direction d'école si elle a été informée et lui fournir la liste de tous les élèves à bord de l'autobus si celle-ci n'a pas été fournie par l'exploitant d'autobus, y compris leurs numéros de téléphone. 16. Contacter les familles des élèves impliqués dans l'accident. 17. Consigner la manière dont les familles ont été contactées et indiquer celles qui n'ont pas pu être jointes.
Accident mineur avec retard seulement	<p>Responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Veiller à ce que les élèves restent à leur place et ne quittent pas l'autobus. 2. Contacter les services de répartition pour les informer de l'heure et du lieu de l'accident et demander l'envoi de la police. 3. Attendre que les services de police les aient autorisés à quitter les lieux. <p>Responsabilités des exploitants scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Contacter les services de police pour les informer de l'accident. 2. Informer WESTS de l'accident. 3. Informer la direction d'école, en indiquant la liste des élèves inscrits pour prendre l'autobus à ce moment-là. 4. Afficher les délais dans le module des retards et des annulations de BusPlanner.



Section Déclaration d'accident	Page 5 de 4
	Date : 18 janvier 2024 Révisée : 10 décembre 2025

5. Saisir l'information dans le système de déclaration centralisé dans les 24 heures suivant l'accident/l'incident.

Responsabilités de WESTS :

1. Informer la personne-ressource appropriée du conseil scolaire.
2. Examiner l'information sur l'accident dans le système de déclaration d'accident et saisir une réponse.